

**QUELYD FIXATEUR**  
Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017  
Numéro de révision 1.02

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit QUELYD FIXATEUR  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Primaires.  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
Immeuble "Le Jade"  
253 Avenue du Président Wilson  
93211 La Plaine Saint Denis  
France  
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00  
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### **Mention d'avertissement**

Pas de mention d'avertissement

#### **Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges**

EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one & mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### **Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR

Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017

Numéro de révision 1.02

## 2.3. Autres dangers

### Dangers généraux

Aucune information disponible.

### Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Benzisothiazoline-3-one	220-120-9	2634-33-5	0.0015 - <0.01	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Chronic 2 (H411)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	Aucune donnée disponible
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	611-341-5	55965-84-9	<0.0015	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1B :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR

Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017

Numéro de révision 1.02

d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

## Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## Ingestion

Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes

En cas de contact prolongé ou de contacts répétés avec la peau, peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Note au médecin

Traiter les symptômes.

## **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits dangereux résultant de la combustion** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

#### Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR  
Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017  
Numéro de révision 1.02

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections      Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE  
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas réutiliser le récipient.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Conditions de conservation**

Protéger contre le gel. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Primaires.

#### **Scénario d'exposition**

Sans objet.

#### **Autres informations**

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

## **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)      Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)      Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Contrôles techniques**

Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**      Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.

**Protection de la peau et du corps**      Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Protection respiratoire**      Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**      Aucune information disponible.

## **Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR  
Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017  
Numéro de révision 1.02

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Jaune	
<b>Odeur</b>	Léger/légère	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	7 - 8	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	0 °C	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	environ 100 °C	
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet .	
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet .	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucune information disponible	
<b>Hydrosolubilité</b>	Miscible à l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	40 - 60 mPa s	@ 23 °C
<b>9.2. Autres informations</b>		
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible	
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible	
<b>Teneur en solvant (%)</b>	Aucune information disponible	
<b>Teneur en matière sèche (%)</b>	>= 26	
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Teneur en COV (%)</b>		

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Polymérisation dangereuse

Aucun(e) connu(e).

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR  
Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017  
Numéro de révision 1.02

## **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4. Conditions à éviter**

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Protéger contre le gel.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

## **Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

<b>Inhalation</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Contact oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Contact cutané</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Ingestion</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Sans objet.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Sans objet.
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Sans objet.
<b>Cancérogénicité</b>	Sans objet.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

#### **Mesures numériques de toxicité**

##### **Toxicité aiguë**

#### **Informations sur les composants**

**Données relatives à la toxicité** Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR

Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017

Numéro de révision 1.02

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzisothiazoline-3-one 2634-33-5	= 1020 mg/kg ( Rat )	-	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one 55965-84-9	= 53 mg/kg ( Rat )	-	-

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

#### Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Facteur M
Benzisothiazoline-3-one 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	-	-	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one 55965-84-9	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### Coefficient de partage

Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus/produits non utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR

Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017

Numéro de révision 1.02

**Emballages contaminés** Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Np
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

### RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)



# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR

Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017

Numéro de révision 1.02

## UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

## UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Règlement sur les produits biocides No 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

## Polluants organiques persistants

Sans objet

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Benzisothiazoline-3-one 2634-33-5	RG 65

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H330 - Mortel par inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

# Fiche de données de sécurité

QUELYD FIXATEUR

Remplace la version : 14-nov.-2017

Date de révision 21-déc.-2017

Numéro de révision 1.02

---

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique  
EWC: Catalogue européen des déchets

## Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 21-déc.-2017

## Indication des modifications

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 3, 5, 6, 9, 11, 15.

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**